



STATUS ET RÈGLEMENTS

SEARS ONTARIO DRAMA FESTIVAL

RULES AND REGULATIONS

Adopted by vote of the
Provincial Committee,
October 1994.
Revised: November 2012

Adopté à la suite du vote des
membres du Comité
provincial, octobre 1994.
Révisé: novembre 2012

RAISON D'ETRE

Les règlements sont nécessaires afin de faciliter l'organisation d'un festival. Ils devraient aider au déroulement des événements, encourager une meilleure qualité de production et d'aucune façon nuire à la créativité ou à l'évolution des participants. De plus, les règlements doivent refléter la philosophie du festival. Les règlements devraient donc être clairs, précis, et le moins nombreux possibles.

RAISON D'ETRE

Rules are necessary to facilitate participation in any festival. They should promote the efficient running of a festival, stimulate quality in the productions and not hinder the creativity and growth of the participants. Moreover, rules must reflect the festival's philosophy. For these reasons, they must be as clear, precise and few as possible.

PHILOSOPHIE

Le festival de Théâtre Sears est d'abord et avant tout une expérience d'apprentissage pour tous ses participantes et ses participants: élèves, enseignantes et enseignants, juges et membres de l'auditoire. Le festival est une force pour promouvoir la créativité et l'excellence dans une ambiance critique et positive. Bref, c'est une célébration qui contribue au cheminement vers la qualité du théâtre dans les écoles de l'Ontario en favorisant le partage par le biais de l'expression artistique.

PHILOSOPHY

The Festival is, above all, a learning experience for all participants - students, teachers, adjudicators and audience. It provides for the development of talents, the promotion of creativity and the recognition of excellence. Thus the Festival offers a vehicle for the sharing of artistic expression and experiences in both a positive and critical ambiance. Through its spirit of friendly competition and helpful adjudication the Sears Ontario Drama Festival is a celebration serving to advance quality drama and theatre in Ontario schools.

RULES AND REGULATIONS - REGLEMENTS

PARTICIPATION	A	PARTICIPATION
<p>In order to encourage maximum participation, a school may enter as many productions as it wishes. At the District level, the Local Committee may decide to limit entries to one (1) per school; however, should multiple entries be allowed, each entry MUST have a different director and significantly a different cast and crew. Only one production from a school may move on to the Regional level.</p>	A1	<p>Afin d'encourager une participation maximale, une école peut présenter un nombre illimité de productions. Au niveau régional, le Comité local pourra décider de limiter les productions à une seule (1) par école. Cependant, si plus d'une production est autorisée, le directeur, les acteurs et les membres des équipes techniques DOIVENT être notablement différentes. Une école ne peut présenter qu'une seule production au niveau régional.</p>
<p>All students involved in a school production must be registered as students at the school for at least one semester of the school year in which the production is entered in the festival.</p>	A2	<p>Tout élève participant à une production théâtrale de son école doit être inscrit durant cette année pour au moins un semestre complet.</p>
<p>The entry fee which will be set by the district coordinating committee must be paid for each production entered.</p>	A3	<p>Le frais de participation qui seront établis par le comité organisateur de chaque district doivent être payés pour chaque production inscrite dans le concours.</p>
<p>Each school production MUST have an advisor officially recognized by its school's administration who MUST be present at technical rehearsals and performances.</p>	A4	<p>La production de chaque école DOIT être représentée par un(e) conseiller(ère) reconnu(e) officiellement par la direction de l'école qui DEVRA être présent(e) à toutes les répétitions et représentations du spectacle.</p>
<p>A competing production is required to participate in its district festival.</p>	A5	<p>Toute production doit être inscrite au festival de son district.</p>

<p>Teachers and students are responsible for the good behaviour of the members of their company according to the guidelines established by host schools and boards of education. Disturbances during rehearsals and performances will not be tolerated.</p>	A6	<p>Les et les élèves sont responsables de la bonne conduite des membres et soumis aux règlements établis par l'école-hôte et de son conseil d'éducation. Il est entendu qu'aucun dérangement ne sera toléré durant les répétitions et les représentations.</p>
<p>A correct and complete list of cast and crew is required for the programme. This MUST also include all acknowledgements relating to script, performance rights and adult assistance. Indicate the difference between students and adults by Mr., Mrs., Miss or Ms.</p>	A7	<p>Une liste complète des acteurs et de l'équipe technique DOIT être remise pour le programme. Veuillez inclure les droits d'auteur et tout autre renseignement relatif au texte et à la production. Indiquez la différence entre élève et adulte par M., Mme, Mlle ou Ms.</p>
<p>Each entry MUST consist of two or more performers engaging in interaction.</p>	A8	<p>Chaque entrée doit consister en deux ou plus d'interprètes engageant dans l'interaction.</p>
<p>Professional help is welcome as long as a fee is not paid and acknowledgement is made in the program.</p>	A9	<p>L'aide de professionnels est encouragée si elle est sans rémunération et reconnue dans le programme.</p>

TIME LIMITATIONS B LIMITES DE TEMPS

<p>The minimum time allowed for each production entered at any level of the festival (district, regional, provincial) is fifteen (15) minutes.</p>	B1	<p>Toute production doit avoir une durée minimale de quinze (15) minutes.</p>
<p>The maximum time allowed for each production entered at any level of the festival (district, regional, provincial) is fifty (50) minutes.</p>	B2	<p>Aucune production, peu importe le niveau (district, régional, provincial), ne doit excéder cinquante (50) minutes.</p>
<p>On performance night, each production is allowed a ten minute set-up and a five minute strike. The set-up and strike must be executed safely.</p>	B3	<p>Lors de la présentation, chaque production doit effectuer son montage en dix minutes et son démontage en cinq minutes. Le montage et le démontage doivent être exécuté conformément aux normes de sécurité.</p>
<p>Each production shall receive two hours of scheduled rehearsal time. NOTE: The festival stage manager is responsible for the official timing of all productions. Timing will begin with the first cue given by the production's stage manager and will end with his/her last cue. The curtain call is not counted as part of the time allowance.</p>	B4	<p>Chaque production bénéficiera de deux heures de temps de répétition. NOTE: Le régisseur du festival est responsable pour le minutage de chaque production. Le minutage débute avec le premier indice d'éclairage, de son ou de mouvement du régisseur de la production et se termine avec son dernier indice. Le rappel ne fait pas partie du minutage officiel.</p>

RIGHTS AND ROYALTIES C DROITS D'AUTEUR

Performing rights, royalty payments, and/or letters of permission relating to each production are the responsibility of the producing school. A statement that such payments have been made and permission granted will be required by the festival coordinator in advance.

C1 L'acquiescement de tout droit de représentation et d'auteur et/ou l'obtention des lettres d'autorisation relatives à chacune des pièces constituent la responsabilité de chaque école. Une attestation de paiement et une preuve d'autorisation seront exigées d'avance par le coordonnateur du festival.

Neither Sears Canada, Inc. nor the Sears Ontario Drama Festival will accept legal responsibility for any violation of copyright by a school participating in the Festival.

C2 Ni Sears Canada, Inc. ni le festival de théâtre de l'Ontario ne seront tenus responsables en cas de violation des droits d'auteur.

SETS D DECORS

All sets are the responsibility of the producing school.

D1 Chaque groupe participant est responsable de son propre décor.

Arrangements for pre-building and touch-ups for set preparation ahead of scheduled rehearsal time will be made with the festival's stage manager.

D2 Le pré-montage et les retouches nécessaires avant la période de répétition ou de présentation peuvent être effectués avec la permission du régisseur du festival.

Technical specifications for all Regional and Provincial venues for the coming season's festival will be made available at the general fall meeting each year.

D3 Les spécifications techniques pour les festivals régionaux et provinciaux pour la saison du festival de l'an prochain seront publiées pendant la réunion générale en automne.

LIGHTING AND SOUND E ECLAIRAGE ET SON

<p>The lighting facilities available at each level of the Festival will vary considerably, and each production will be expected to share EQUALLY with other productions.</p>	E1.1	<p>Il est entendu que chacune des écoles participantes devra partager EGALEMENT les équipement d'éclairage disponible à chaque niveau de compétition.</p>
<p>General stage lighting will be set for all productions.</p>	E1.2	<p>Un éclairage général sera monté pour toutes les productions.</p>
<p>It is the responsibility of each festival coordinator to inform all participants of the lighting available at each individual venue.</p>	E1.3	<p>Le coordonnateur du festival sera responsable de remettre une description de l'équipement d'éclairage disponible à tous les participants.</p>
<p>Each production will be allowed a maximum of three (3) specials. Any single instrument added to or any alterations to the existing wash/system will be considered to be a special. Any extraneous pieces not patched in must be set up during the ten (10) minute set-up time. Any special used which was already set by another show will count as one of a production's allocation of three. All of the above is subject to the limitations of the venue. For example, a particular venue may have only enough instruments to allow for two specials per show. A follow spot that does not go through the lighting control board does not count as a special. [1994]</p>	E1.4	<p>*Chaque production aura droit à un maximum de trois (3) effets spéciaux. Tout ajout sera considéré comme un effet spécial. Les accessoires séparés doivent être intégrés pendant la période de dix (10) minutes consacrée à l'élaboration du décor. Tout effet spécial déjà utilisé pour une autre représentation compte comme un des trois effets spéciaux autorisés. Tous les objets ci-dessus sont assujettis aux limites prescrites. Par exemple, il se peut qu'un local ait suffisamment de matériel pour seulement deux effets spéciaux par représentation. Tout éclairage de poursuite ne passant pas par le panneau de contrôle de l'éclairage ne compte pas comme un effet spécial. [* Translation of May 1995 alterations not yet in place]</p>

<p>The Host School should supply the following working equipment: 2 microphones, stands and cable; speakers; a tape deck; a mixer; a CD player; and an amplifier. Host schools must apprise participating schools of their available equipment well in advance and participating schools MUST make known at least a week before tech rehearsal any requirements they have. (N. B. Forms will be created for this purpose.)</p>	<p>E2.1</p>	<p>L'école-hôte devra fournir l'équipement qui suit en bon état de fonctionnement: 2 microphones avec pieds et cables; des haut-parleurs; une platine de magnétophone; un mélangeur du son; un joueur de DC; et un amplicateur. Les écoles-hôtes devront informer les écoles participantes de l'équipement disponible bien à l'avance. Les écoles participantes DEVRONT faire connaître leurs besoins techniaques au moins une semaine avant que la répétition technique ait lieu. (N.B.) Des formulaires seront créés à cette intention.</p>
<p>All levels, cues and sound operation are the responsibility of the producing company.</p>	<p>E2.2</p>	<p>Les niveaux, les topset l'opération du son demeurent la responsabilité de chaque groupe participant.</p>
<p>All channels on festival sound boards available to one school must be available to other schools in any festival.</p>	<p>E2.3</p>	<p>Toutes bandes sonores disponibles sur un panneau de contrôles du son du festival devront être disponibles pour toutes les écoles participantes dans le festival.</p>
<p>Additional sound equipment used by schools in special circumstances must be set up during the technical rehearsal and MUST NOT interfere with other productions in the festival. Theatre crews will have the final say as to placement of additional equipment.</p>	<p>E2.4</p>	<p>Tout équipement additionnel du son utilisé our des circonstances spéciales par les écoles participantes devra être mis en place durant la répétition technique et ne DEVRA PAS NUIRE aux autres productions durant le festival. Les équipes techniques prendront la décision finale sur l'emplacement de tout équipement additionnel.</p>
<p>Sound Mixers and control should be in the front of house if possible.</p>	<p>E2.5</p>	<p>Les mélangeurs du son et les contrôles devraient être placés DANS l'AUDITOIRE, si possible</p>

LEVELS and LIMITS	E2.6	LEVELS et LIMITS
The Host Crew should set limits (levels, E.Q., etc.) that MUST not to be exceeded by the participants	E2 .6.1	L'équipe technique hôte devra déterminer les niveaux et limites (niveaux, égalisateurs, etc.) qui ne DEVRONT PAS être dépassés par les participants.
The E.Q. (equalization) of the theatre space is to be determined by the Host School staff.	E2 .6.2	L'égalisation du son du théâtre devra être déterminé par le personnel de l'école-hôte.
Warning must be given in programs of any sound (live or recorded) which may prove hazardous to health or well-being.	E2 .7	Des avertissements au sujet de sons (en direct ou enregistrés) qui pourraient être hasardeux/dangereux pour la santé ou le bien-être des spectateurs devront être placés en évidence dans les programmes.
Levels of music, sound effects, explosions, gunshots, etc. should be carefully tested and set at technical rehearsals and checked prior to each performance.	E2 .8	Les niveaux de musique, les effets du son, les explosions, les coups de feu, etc, devront être soumis à des essais et réglés durant les pratiques techniques et devront être aussi vérifiés avant chaque présentation.
All companies are to be allowed to make a sound check of their equipment during set-up time or at another time (designated by the hosting crew) shortly before their show begins.	E2 .9	Chaque compagnie aura la permission de vérifier son équipement de son soit durant le montage ou à un autre moment (désigné par l'équipe technique hôte) peu avant le début de la présentation de son spectacle.
Microphones may not be used to amplify speech for individual productions. They may be used for special effects only (as a prop for a radio announcer, for a musical number, backstage voice-over, etc.).	E2 .10	Aucun microphone ne pourra être utilisé pour amplifier la parole pour les productions individuelles. Les microphones pourront être utilisés seulement pour les effets spéciaux (comme accessoire pour un annonceur de radio ou pour un numéro musical, ou pour une voix hors-champ provenant de l'arrière-scène.)

<p>All permissions for copyrighted material MUST be obtained by the presenting company, and acknowledgment of such permission MUST appear in the program.</p>	<p>E2 .11</p>	<p>Toutes permissions pour les droits-d'auteurs et les droits de reproduction DEVRONT être obtenus par la compagnie qui présente, et une note à cet effet DEVRA paraître dans le programme.</p>
<p>All live musicians MUST be eligible participants (see section A) if they appear on stage. Musicians (even in the "pit") must NOT be paid performers. Volunteers are always welcomed but must be indicated as required in section A.</p>	<p>E2 .12</p>	<p>Tous le musiciens qui joueront devant le public DEVRONT être des participants admissibles (voir Section A) s'ils paraissent sur scène. (Même les musiciens dans "l'orchestre") ne devront PAS être payés. Les bénévoles seront toujours les bienvenus mais devront être indiqués comme requis dans Section A.</p>
<p>Pre-show ambient or mood music or sound may be used only if it is followed by a definite "first cue" for the purpose of timing.</p>	<p>E2 .13</p>	<p>Des sons ou de lan musique d'ambiance pourront être uitlisés seulement s'ils seront suivis par un "premier signal" clair pour marquer le temps.</p>
<p>Malfunction or damage caused by participating schools to the sound equipment are the responsibility of that school.</p>	<p>E2 .14</p>	<p>Les malfonctions ou dommages causés à l'équipement du son par les écoles participantes deviendront la responsabilité de ces écoles.</p>

PENALTIES F SANCTIONS

<p>Failure to comply with any of the above rules results in disqualification and non-eligibility for all awards, group and/or individual except as follows:</p>	<p>F1</p>	<p>Toute troupe ou tout individu qui enfreindra aux règlements mentionnés ci-dessus sera disqualifié et n'aura aucun droit aux prix sauf dans le cas suivant:</p>
<p>If a play infracts time limits as set out in Section B, it may not receive an Outstanding Production Award, but may receive other awards, including other technical awards.</p>	<p>F1.1</p>	<p>Si la durée d'une pièce dépasse le délai autorisé, elle ne sera pas admissible au prix remis à une des meilleures productions, mais sera admissible à un des prix individuels remis pour la qualité technique.</p>
<p>Problems arising from external and extraordinary circumstances may be taken into consideration by the adjudicator and the festival stage manager in collaboration with the festival coordinator.</p>	<p>F2</p>	<p>En collaboration, le juge et le régisseur du festival peuvent tenir en ligne de compte tout problème causé par des circonstances externes et extraordinaires.</p>
<p>Such decisions and any other decisions handed down by a district or regional coordinator must be submitted in writing to the regional representative who must then notify the Executive Director.</p>	<p>F3</p>	<p>Ces décisions (et toutes autres décisions de ce genre) prises par le comité organisateur du district doivent être soumises par écrit au représentant régional qui par la suite les communiquera au directeur exécutif..</p>

GUIDELINES - DIRECTIVES

ADJUDICATION	G	ADJUDICATION
Each production will receive a brief public adjudication and a private adjudication.	G1	Chaque production recevra une critique publique et une critique privée.
Adjudication will be based on the general excellence of presentation.	G2	L'adjudication sera base sur l'excellence générale de la présentation.
Decisions of adjudicators are final.	G3	Les décisions du juge seront irréversibles.
All Coordinators should abide by the guidelines set out in the "Criteria for Adjudication" and must make adjudicators aware of same and send participants a copy of the Criteria.	G4	Tous les coordonnateurs devront demeurer fidèles aux procédures indiquées à la partie des "Critères pour Jugement" et ils devront aussi faire parvenir une copie des critères aux participants.

RECOMMENDATIONS

Each participating school is responsible for sending a copy of its script or scenario to the adjudicator in advance, complete with name of school, location, name and telephone number of staff advisor and dates of performance.	H1	*Chaque école participante est responsable de remettre au préalable une copie de son texte ou de son scénario à l'adjudicateur. [* Translation of May 1995 alterations not yet in place]
Choice of material (content and language) is the sole responsibility of the participating school's administration.	H2	La responsabilité du choix de texte (contenu et langage) revient à la direction de l'école participante.
Latecomers will not be seated in the auditorium during a performance.	H3	Les retardataires ne seront pas admis à l'auditorium lors d'une représentation.

<p>As the festival exists to provide a full learning experience, all school groups are expected to participate in the full programme of activities provided at each festival.</p>		<p>H4 Comme le festival se veut avant tout une expérience d'apprentissage, on encourage les participants à profiter pleinement des activités organisées à chaque festival.</p>
<p>Distribution of profits at the district and regional levels shall be decided by a committee made up of one representative from each participating production.</p>	<p>H5</p>	<p>La distribution de tous profits perçus aux festivals du district et régionaux sera décidée par un comité composé d'un représentant de chaque production participante.</p>
<p>Should the Festival Coordinator be involved in a production entered in the Festival, an independent arbitrator should be selected BEFORE the beginning of the Festival to rule on infractions of the Rules and Regulations. If the matter cannot be settled locally, it should be referred to the Executive Director.</p>	<p>H6</p>	<p>Si toutefois le Coordonnateur du Festival est impliqué dans une production inscrite au Festival, un juge/médiateur devrait être sélectionné AVANT le début du Festival pour régler les infractions commises contre les Statuts et les règlements. Si le cas ne peut pas être réglé localement, il devra être soumis au directeur exécutif.</p>
<p>The Festival Stage Manager who oversees the technical rehearsal should also be the Festival Stage Manager for the performance.</p>	<p>H7</p>	<p>Le régisseur du festival qui surveille la répétition technique doit aussi être le régisseur du festival lors de la représentation.</p>
<p>Programs should contain warnings concerning such things as smoking, strobe lights, gun shots, explosions, strong language, mature content, etc.</p>	<p>H8</p>	<p>Les programmes devront aviser le public de certaines choses comme des lampes stroboscopiques, fumantes, des coups de feu, des explosions, des grossièretés, et des sujets matures.</p>

FESTIVAL AWARDS - PRIX DU FESTIVAL

Only students involved in a participating production are eligible.	I1	Seuls les élèves participant aux productions sont éligibles.
Non-competitive entries are not eligible for awards, group or individual.	I2	Des productions hors-compétition sont inéligibles pour les prix de groupe ou individuel.
Awards will be given as follows:	I3	La distribution des prix se fera comme suit:
<u>District Festival:</u>	<u>I3A</u>	<u>Le district:</u>
• Awards for Outstanding Production (depending on the size of the district)	I3A1	• Les prix des Meilleures production (selon la grandeur du district)
• Awards of Excellence (determined by the number of entries. *See formula attached)	I3A2	• Les prix d'excellences (seront déterminés par le nombre de productions participantes)
• One Stage Management Award	3A3	• Un prix d'excellence en régie (si demandé)
• 4) Awards of Merit: The adjudicator may also select other deserving students to receive awards of merit for acting or other theatrical achievement.		• Certificats de mérite: L'adjudicateur pourra offrir des certificats de mérite pour tout effort qu'il jugera louable. Le nombre de ceux-ci sera laissé à sa discrétion mais sera généralement proportionné.
<u>Regional Festival:</u>	<u>I3B</u>	<u>Le régional:</u>
• Three Outstanding Production Awards	I3B1	• Trois prix des Meilleures productions
• Six/Eight Awards of Excellence	I3B2	• Six/huit prix d'excellence
• One award for Outstanding Stage Management	I3B3	• Un prix d'excellence en régie
• Awards of Merit. (Revised October 1993)	I3B4	• Certificats de mérite
<u>Ontario Showcase</u>	<u>I3C</u>	<u>Le provincial:</u>
• Fifteen awards for Outstanding Achievement (one is to be awarded for outstanding stage management, at least six for outstanding performances, and the remainder as determined by the adjudicator).		Quinze prix d'excellence (un pour la Régie, au moins six prix d'interprétation et le reste à la discrétion de l'adjudicateur).

GENERAL CRITERIA FOR ADJUDICATORS

CRITERES GENERAUX A L'INTENTION DES JUGES

<p>It is vital that adjudicators understand and model the philosophy of the Sears Ontario Drama Festival. If the adjudication is to reflect this philosophy, adjudicators should possess as many of the following qualities as possible.</p> <p style="text-align: center;"><u>Knowledge:</u></p> <p>Adjudicators should understand...</p> <ul style="list-style-type: none"> • the needs of adolescents; • the philosophy and nature of the Festival; • the history and elements of drama and theatre; • the elements of drama-in-education and theatre-in-education; <ul style="list-style-type: none"> • the following concepts: author and dramatic intent, production techniques to address dramatic intent, production integrity in terms of dramatic intent • the written and spoken language of a production <p style="text-align: center;"><u>Skills</u></p> <p>Adjudicators should be able to...</p> <ul style="list-style-type: none"> • communicate (read, write, speak, listen) to a general audience at a public adjudication, to adolescents and their adult advisors at a private adjudication, and in the language of a production; • encourage participants to explore (look at things in different ways), stretch (intellectually, emotionally, physically), grow and develop; <ul style="list-style-type: none"> • deal with the needs of groups and individuals positively, respectfully and constructively; • provide unbiased, constructive criticism. 	<p style="text-align: center;">J</p> <p>Il est essentiel que les juges comprennent et respectent la philosophie inhérente au festival de theatre Sears de l'Ontario. Afin d'être en mesure de respecter cette philosophie, les juges devront posséder plusieurs des qualités suivantes:</p> <p style="text-align: center;"><u>J1</u> <u>Connaissance:</u></p> <p>Les juges devront comprendre...</p> <ul style="list-style-type: none"> • les besoins des adolescents; • la philosophie et la nature du festival; • l'histoire et les éléments du théâtre et de l'art dramatique; • les éléments de l'art dramatique et du théâtre dans le cadre de l'éducation; • les concepts suivants: l'intention de l'auteur et l'intention dramatique, les techniques de production en fonction de l'intention dramatique, l'intégrité de la production envers l'intention dramatique • la langue écrite et parlée de la production. <p style="text-align: center;"><u>J2</u> <u>Aptitudes</u></p> <p>Les juges devront être en mesure...</p> <ul style="list-style-type: none"> • de communiquer (lire, écrire, parler, écouter), avec le grand public lors d'une représentation publique, avec les adolescents et leurs conseillers lors d'une audition privée, dans la langue de la production; • d'encourager les participants à explorer (voir les choses sous divers angles), à exploiter leur potentiel (intellectuel, émotionnel, physique), se développer et à se perfectionner; • de répondre aux besoins des groupes et des individus positivement, respectueusement, de façon constructive; • de faire des critiques constructives sans idées préconçues.
---	---

- Values, Beliefs, Attitudes, Behaviours
Adjudicators should...
- value learning, growth and development;
 - believe in the Festival and its philosophy;
 - believe in adolescents and their potential;
 - reflect integrity, tolerance, open-mindedness, sensitivity and understanding, honesty, flexibility;
 - value creativity, risk-taking, equability, questioning, exploring, reflecting, and excellence.

- J3 Valeurs, convictions, attitudes, comportement
Les juges devront...
- valoriser l'apprentissage, le développement et le perfectionnement;
 - croire en l'importance du festival et à sa philosophie;
 - faire confiance aux adolescents et à leur potentiel;
 - refléter l'intrégrité, la tolérance, la largesse d'esprit, la sensibilité et la compréhension, l'honnêteté, la flexibilité
 - valoriser la créativité, la prise de risques, l'équité, la curiosité, la recherche, la réflexion, l'excellence.

RULES FOR ADJUDICATORS REGLEMENTS A L'INTENTION DES JUGES

<p>Adjudicators will prepare for adjudication the written texts provided. Adjudicators have the right to refuse to adjudicate productions for which no written texts have been received.</p>	K1	<p>Les juges d'uront se préparer a leur tâche à l'aide des textes qui leur seront fournis. Les juges seront en droit de refuser les pièces dont le texte écrit ne leur a pas été fourni.</p>
<p>In a team adjudication situation, all adjudicators will attend all productions.</p>	K2	<p>Si les juges travaillent en équipe, tous les membres de l'équipe devront assister à toutes les pièces.</p>
<p>Adjudicators will make available face-to-face private adjudications for all casts and crews.</p>	K3	<p>Les juges devront donner aux acteurs et au personnel de soutien l'occasion de les rencontrer personnellement.</p>
<p>Adjudicators will confine awards to those listed in the rules for each level of the Festival, except where a District has additional local awards.</p>	K4	<p>Sauf pour les prix supplémentaires offerts à l'échelle régionale, les juges devront octroyer les prix a chaque palier du festival en se conformant aux règlements.</p>

Normally adjudicators will award all awards available. Should adjudicators feel the calibre of the productions does not warrant this, adjudicators will consult with the coordinator before such a decision is announced. Adjudicators will provide rationale.

Adjudicators will not distinguish between or among Outstanding duxxxs.

Festival S. M.'s will, for information, confer with adjudicators re Stage Management Awards. Conversely, adjudicators will consult with the Festival S. M. 's re the selection of recipients of any awards for technical excellence in order to confirm eligibility.

- | | |
|----|--|
| K5 | Les juges devront normalement octroyer tous les prix prévus dans le cadre du festival. Cependant, s'ils jugent qu'aucune des pièces présentées ne mérite un prix, ils devront consulter le coordonnateur avant d'annoncer leur décision. Une explication devra alors être fournie par les juges. |
| K6 | Les juges ne devront pas faire de distinction entre les meilleures pièces. |
| K7 | Le régisseur devra communiquer avec les juges en ce qui concerne les prix offerts pour la régie. De même, les juges devront consulter le Régisseur pour s'assurer de l'admissibilité des candidats aux prix offerts dans le domaine technique. |

GUIDELINES FOR ADJUDICATION OF DISTRICT FESTIVALS

FESTIVAL REGIONAUX: DIRECTIVES GENERALES

BEFORE THE DISTRICT FESTIVAL	L1	AVANT LE FESTIVAL REGIONAL
<p style="text-align: center;">Selecting Adjudicators</p> <p>Coordinators should refer to the Adjudicators' Lists provided by the Festival in selecting candidates.</p> <p>Before selecting adjudicators, coordinators should discuss the following with candidates and reach clear understanding regarding:</p> <ul style="list-style-type: none"> • The philosophy of the Festival • The general criteria for adjudicators • The time and venue of the Festival <p>• Adjudicators' fees (a minimum of \$45 per production, plus expenses transportation, accommodation, food)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Needs unique to this particular district Festival. 	<p>L1.1</p>	<p>Le choix des juges</p> <p>Les coordonnateurs devront choisir les candidats en s'inspirant des listes de noms fournies par les organisateurs du festival. Avant de procéder à un choix final, les coordonnateurs devront s'assurer que les candidats comprennent bien les points suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> • la philosophie du festival • Les critères que doivent respecter les juges • l'horaire et l'endroit où se tient le festival • les honoraires de juges (un minimum de 45 \$ par production - de transport, d'hébergement, de nourriture) • les besoins précis du festival régional.
<p style="text-align: center;">Working with Adjudicators</p> <p style="text-align: center;">After selecting adjudicators coordinators should...</p> <ul style="list-style-type: none"> • Confirm all details in writing. • request background and biographical information. • Ensure adjudicators receive written working texts for all productions at least three weeks before the Festival. • Provide adjudicators with copies of the Festival rules and guidelines, and lists of the awards. 	<p>L1.2</p>	<p>Travailler avec les juges</p> <p>Une fois les juges choisis, les coordonnateurs devront...</p> <ul style="list-style-type: none"> • confirmer tous le détails par écrit; • obtenir des renseignements sur les antécédents et les coordonnées des juges; • s'assurer que les juges obtiennent les textes rédigés de toutes les productions au moins 3 semaines avant le festival; • fournir aux juges une liste des règlements et statuts du festival et la liste de prix.
<p style="text-align: center;">Selection of Adjudicator</p> <p>The District Coordinator must make every effort to obtain the services of a fully bilingual adjudicator in the event the festival has entries in both official languages.</p>	<p>L1.3</p>	<p>Selection du juge</p> <p>Le coordonnateur du district doit faire tous les efforts par obtenir les services d'un adjudicateur pleinement bilingue dans le cas où un festival a des pièces dans le deux langues officielles.</p>

DURING THE DISTRICT FESTIVAL

Coordinators should ensure the following have been set up...

- A private room for adjudicators to use.
- (Student) aides (Not associated with any production) to accompany adjudicators, to ensure adjudicators are in the house before each productions begins, to provide for the comfort of adjudicators, to answer any questions/concerns adjudicators may have, to be communication links between the FOH and SM staff.
- Previously agreed-upon area(s) in the house for adjudicators to sit. This may include a small desk, a shielded light source (connected to the stage blackout circuit, and empty seats in front, behind and beside the adjudicator.
 - A lectern (and microphone if needed/requested) for public adjudication.
 - Space for private adjudication.

Adjudications

The public adjudication should...

- Last from 5 to 10 minutes per production.
 - Deal mainly with the fulfillment of the dramatic intent of the production.
 - Cite specific details whenever possible given the factor of time.

The Private adjudication (after the public) should...

- Be 30 to 60 minutes per production.
- Elaborate on the public comments re. dramatic intent, and focus on each participant's role in the fulfillment of the dramatic intent.
- Provide constructive feedback to student writers, where appropriate.

L2

L2.1

DURANT LE FESTIVAL

Les coordonnateurs devront s'assurer que le matériel suivant sera prêt...

- une salle privée a l'intention des juges;
- un personnel de soutien (des étudiants qui ne sont aucunement liés avec les productions en cours) pour accompagner les juges, s'assurer que les juges soient présents avant le début de chaque pièce, veiller au confort des juges, répondre aux questions et aux préoccupations que peuvent avoir les juges, servir de lien de communication entre les préposés à la régie et les organisateurs du festival.
- un lieu précis où les juges pourront s'asseoir. Il faudra prévoir un petit bureau, un éclairage protégé (raccordé au circuit électrique de la scène)
- un lutrin (et un microphone, s'il y a lieu) pour les présentations publiques;
- un endroit spécialement prévu pour les auditions privées avec les juges.

L2.2

L2

.2.1

Prise de décision par les juges

Les prises de décision a l'issue des présentations publiques devront...

- durer de 5 à 10 minutes sur chaque production;
- être basées uniquement sur la réalisation de l'intention dramatique de la production;
- souligner certain points précis si le temp le permet.

L2

.2.2

Suite aux décisions preses publiquement, la partie privée doit...

- durer de 30 à 60 minutes;
- permettre aux juges de développer les points soulignés précédemment concernant l'intention dramatique et de se concentrer sur le rôle de chaque participant en matière de réalisation de l'intention dramatique;
- être utilisée par les juges pour conseiller les étudiants, les écrivains, où nécessaire.

- Adjudicators may wish to:
- Provide written notes to the directors.
 - Provide workshops (time permitting), particularly to encourage exploring and stretching. This should be negotiated before the Festival.

L2
.2.3

- Les juges pourront:
- rédiger des notes à l'intention des metteurs en scène.
 - animer des ateliers (si le temps le permet), surtout pour encourager la recherche et l'exploitation des divers potentiels. Les arrangements à ce sujet devront être faits avant le début du festival.

- Adjudicators can expect coordinators to:
- Interpret the rules if asked.
 - Provide information pertinent to productions as appropriate.
 - Support adjudicators in their decisions.

L2.3

- Les juges pourront s'attendre à ce que les coordonnateurs
- interprètent au besoin les règlements.
 - fournissent des renseignements précis sur les productions, où nécessaire.
 - secondent les décisions des juges.

- Presenting the District Awards
- Adjudicators should announce each award and include:
- A general rationale for each award.
 - a brief description of the criteria and indicators of a production which lead to the award.

L2.4

- Présentation des prix à l'échelle régionale
- Les juges devront annoncer chaque pièce et
- expliquer brièvement leur décision.
 - décrire brièvement les critères sur lesquels ils se seront basés pour arriver à une décision.

- After the District Festival Coordinators should ensure that
- Adjudicators are thanked and paid.
 - The working texts are returned to the directors.

L3

- Après le festival régional Les coordonnateurs devront s'assurer que:
- les juges soient remerciés et rémunérés.
 - les textes soient retournés aux metteurs en scène.